



Aveizieux

Assainissement collectif

**Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service
public de l'assainissement collectif**

Exercice 2021

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations préremplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Volumes facturés	5
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	5
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	6
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	6
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	7
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	10
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	10
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	10
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	11
2.1.	Modalités de tarification	11
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	12
2.3.	Recettes	13
3.	Indicateurs de performance	14
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	14
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	14
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	16
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	16
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	17
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	17
4.	Financement des investissements	19
4.1.	Montants financiers.....	19
4.2.	Etat de la dette du service	19
4.3.	Amortissements	19
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	19
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	19
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	20
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	20
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	20
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	21

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Aveizieux
- Nom de l'entité de gestion : assainissement collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Aveizieux
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation* : 20/04/2007 Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 18/12/2012 Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 1 731 habitants au 31/12/2021 (1 625 au 31/12/2020).

Commentaire : 649 abonnés x 2.55 occupants par résidence principale = 1 655 habitants.

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 679 abonnés au 31/12/2021 (648 au 31/12/2020).

Commentaire : Donnée AQUALTER.

La répartition des abonnés par commune est la suivante

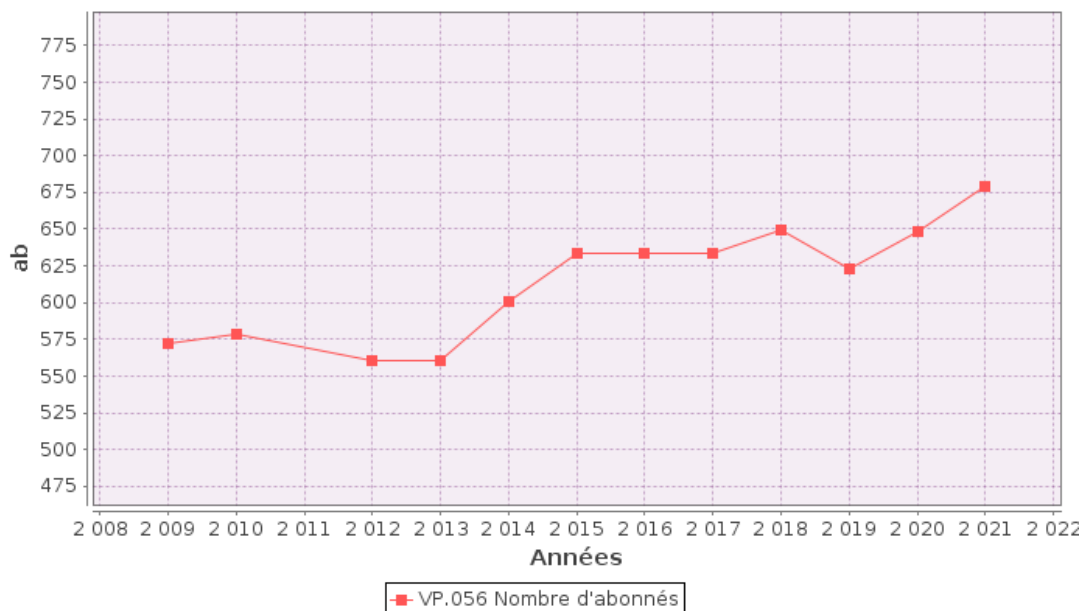
Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Avezieux	648	679	0	679	4,8%
Total	648	679	0	679	4,8%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 680.

Commentaire : Pas de donnée précise sur le nombre d'abonnés potentiels.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 51,83 abonnés/km) au 31/12/2021. (49,47 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,55 habitants/abonné au 31/12/2021. (2,51 habitants/abonné au 31/12/2020).

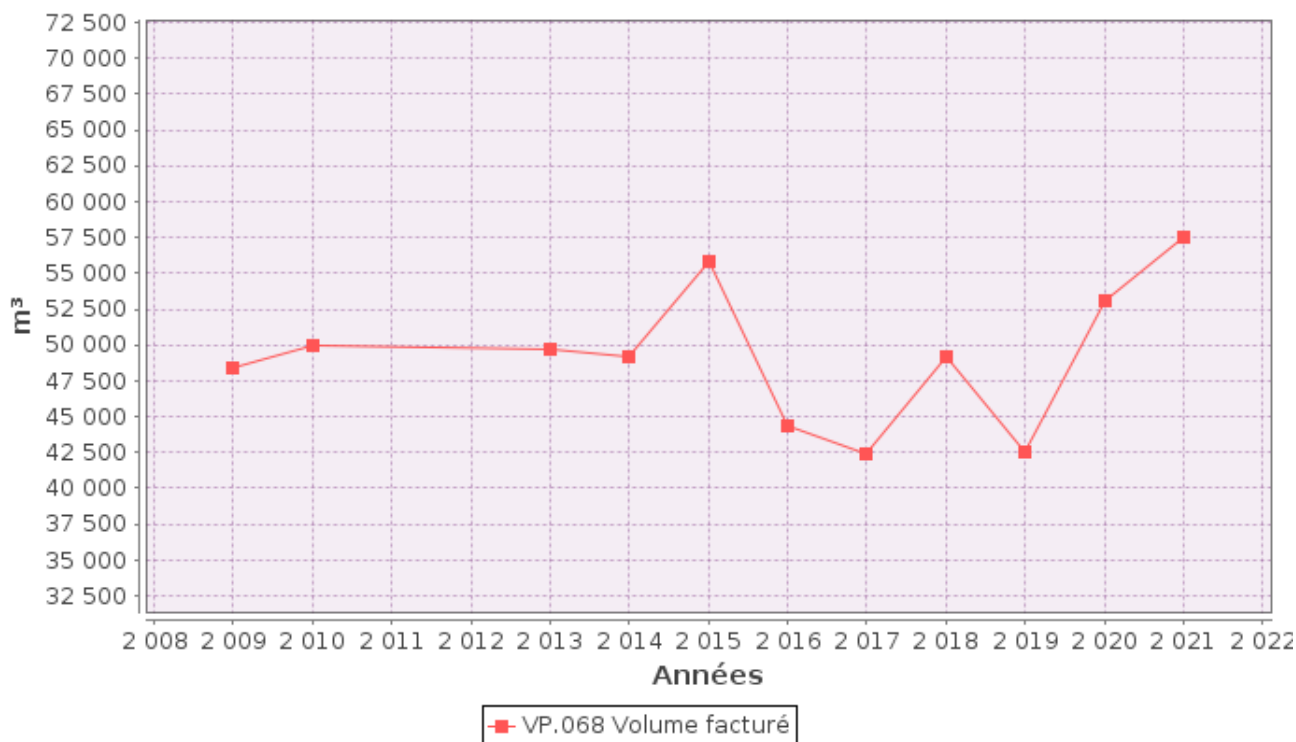


1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	53 154	57 572	8,3%
Abonnés non domestiques	0	0	0%
Total des volumes facturés aux abonnés	53 154	57 572	8,3%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Sans objet			
Total des volumes exportés			
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Sans objet			
Total des volumes importés			

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2021 (0 au 31/12/2020).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 5,5 km de réseau unitaire hors branchements,
- 7,6 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 13,1 km (13,1 km au 31/12/2020).

6 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Déversoir d'orage DO1	Amont STEP	-
Déversoir d'orage DO2	Amont STEP	-
Déversoir d'orage DO3	Amont STEP	-
Déversoir d'orage DO4	Au sud du bourg	-
Déversoir d'orage DO5	Au nord du bourg	-
Déversoir d'orage DO6	Amont STEP (antenne Granges / Bouchet)	-

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 2 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration Bénéventière

Code Sandre de la station : 0442010S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés								
Date de mise en service			01/01/2008								
Commune d'implantation			Avezieux (42010)								
Lieu-dit			La Bénéventière								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			160								
Nombre d'abonnés raccordés			44								
Nombre d'habitants raccordés			113								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			24								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Riveaux, les (ruisseau)					
Polluant autorisé			Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou			Rendement (%)		
DBO ₅			35			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			60		
DCO			200			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			60		
MES						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou			50		
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

Commentaire : Pas de bilan 24h réalisé en 2021.

Résultats MAGE

Date	Type	ANALYSES DE L'EAU TRAITÉE (mg/L)							TESTS DE L'EAU TRAITÉE (mg/L)				
		DBO ₅	DCO	MES	NTK	NGL	Pt	pH	NH ₄	NO ₃	DCO	PO ₄	pH
29/07/2021	VLA	<3	67	7	9	81,34	12	3,6	-	-	-	-	3,97
04/06/2020	VLA	3	55	6	12,3	90,04	10	3,5	-	-	-	-	3,59
09/09/2019	VLA	1,7	37	9,2	10	78,06	12	3,5	-	-	-	-	3,7
13/06/2017	VLA	2,5	66	5,3	8,8	69,09	14	3,5	-	-	-	-	-
26/05/2016	VLA	20	140	35	12	45,48	14	3,6	-	-	-	-	-
28/05/2015	VLA	1,9	49	2,9	7	80,93	11	3,5	-	-	-	-	3,4
15/07/2014	VLA	<3	47	5	2,7	56,96	11	4,2	-	-	-	-	3,3
11/12/2013	VLT	-	-	-	-	-	-	-	22,2	120	100	21,9	5,27
04/04/2013	VLA	<3	65	5	7,3	71,78	12,3	3,65	-	-	-	-	3,48
24/05/2012	VLA	4	48	7	4,1	49,11	7,3	3,6	-	-	-	-	4,8
18/07/2011	VLA	8	63	6	15,7	60,09	10,4	6,3	-	-	-	-	6,9

VLA : Visite légère avec analyses

Commentaires MAGE 2021

Analyses :

Prélèvement ponctuel réalisé sur un très faible débit et au cours du remplissage de la bâchée du premier étage. La norme de rejet est respectée. Les résultats d'analyses sont en phase avec le niveau de traitement attendu. La nitrification est importante.

Un résiduel de NH₄ reste toutefois présent, il peut témoigner d'un passage préférentiel de l'effluent au sein du massif filtrant.

Station :

L'entretien général du site est régulier.

Bon état général des ouvrages.

Évaluation de la qualité du rejet au milieu MAGE 2021

Mesures et tests

Paramètres	Résultats
pH	3,97
Température eau (°C)	19,1
Conductivité (µS/cm) à 25 °C	1110

Analyses au laboratoire

Paramètres (mg/l)	Résultats en sortie	Autorisation de rejet	Résultats attendus *
MES	7		< 25 mg/l
DCO	67	200 mg/l	< 90 mg/l
DBO ₅	<3	35 mg/l	< 25 mg/l
NTK	9		< 10 mg/l
NO ₂ ⁻	0,078		
NO ₃ ⁻	320		
NH ₄ ⁺	9,75		<10 mg/l
NGL	81,34		
Pt	12		
PO ₄ ³⁻	37		
pH	3,6		

*Données littérature dont IRSTEA



Dépassement de la norme de rejet

Dépassement du résultat attendu pour ce type de filière.

STEU N°2 : Station d'épuration Le Verjolat
Code Sandre de la station : 0442010S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		01/01/1970									
Commune d'implantation		Avezieux (42010)									
Lieu-dit		Le Verjolat									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		900									
Nombre d'abonnés raccordés		655									
Nombre d'habitants raccordés		1 415									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		250									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		La Gérinière							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
MES						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50	
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
10/03/2020	Oui	5	94,6	38	92,1	8	97,1				

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

Commentaire : Pas de bilan 24h réalisé en 2021 ; les résultats présentés dans le tableau ci-dessus sont ceux du bilan 24h de 2020

Résultats MAGE

Charges reçues – bilan 24h MAGE

Date	Pluvio (mm)	Vol. (m ³)	DBO ₅ (kg/j)	DCO (kg/j)	MES (kg/j)	NH ₄ (kg/j)	NTK (kg/j)	Pt (kg/j)	NGL (kg/j)	MS ba (g/l)	RDT DBO %	RDT DCO %	RDT MES %	RDT NTK %	RDT Pt %
2009	0	222	37,8	122	43,6	10,8	12,9	1,47	-	5,6	98,2	94,2	99	94,8	71,2
2011	2	173	41,5	80,6	37,7	13,9	13,8	2,2	-	5,1	98,8	89,3	95	95	33,9
2015	0	188	84,5	229	158	12,4	15,6	2,63	15,6	2,4	94,9	89,2	95,7	37,3	39,3
2016	0	235	40	94,5	35,2	11,8	12,2	1,55	12,3	4,6	98,4	90,8	97,6	96,2	16,7
2020	0,2	232	21,7	113	63,6	10,5	-	-	-	-	94,6	92,1	97,1	-	-

Évolution - commentaires sur les charges :

2009 : charge hydraulique de 89% et une charge organique de 70%.

2011 : charge hydraulique de 69% et une charge organique de 77%.

2015 : charge hydraulique de 75% et une charge organique de 155%.

2016 : charge hydraulique de 94% et une charge organique de 74%.

2020 : Charge hydraulique de 93% et une charge organique de 40%.

Qualité eau épurée MAGE 2021

Date	Type	DBO ₅ (mg/l)	DCO (mg/l)	MES (mg/l)	NH ₄ (mg/l)	NO ₂ (mg/l)	NO ₃ (mg/l)	NTK (mg/l)	Pt (mg/l)	PO ₄ (mg/l)	pH
29/07/2021	VLA	3	45	7	0,5	0,343	3,19	2,4	3,6	9,9	6,8

Prélèvement ponctuel réalisé en temps sec.

Les résultats d'analyses sont satisfaisants.

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration Bénéventière (Code Sandre : 0442010S0002)	0	0
Station d'épuration Le Verjolat (Code Sandre : 0442010S0001)	0	Non disponible
Total des boues produites	0	-

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration Bénéventière (Code Sandre : 0442010S0002)	0	0
Station d'épuration Le Verjolat (Code Sandre : 0442010S0001)	0	Non disponible
Total des boues évacuées	0	-

Commentaire : Aucune évacuation de boues n'a été réalisée sur la STEP Le Verjolat en 2020, en lien avec l'épidémie de COVID19. En 2021, les données en tMS ne sont pas disponibles.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Frais d'accès au service	0	0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	3 500 € (maison individuelle)	3 500 € (maison individuelle)
Participation aux frais de branchement	0	0

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE)

Tarifs	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement ⁽¹⁾	20 €	30 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
Prix au m ³	1,29 €/m ³	1,35 €/m ³
Autre :	0 €	0 €
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA ⁽²⁾	0,93 %	0,93 %
Redevances		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,15 €/m ³	0,15 €/m ³
VNF rejet :	0 €/m ³	0 €/m ³
Autre : _____	0 €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Commentaire concernant le taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture :

TVA de 10% appliquée uniquement sur la redevance "Modernisation des réseaux", soit une TVA ramenée à la facture globale de 0,934% pour une facture de 120m³.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 12/04/2022 effective à compter du 21/04/2022 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du / / effective à compter du / / fixant les frais d'accès au service.
- Délibération du 01/10/2020 effective à compter du 01/10/2020 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du / / effective à compter du / / fixant la participation aux frais de branchement.

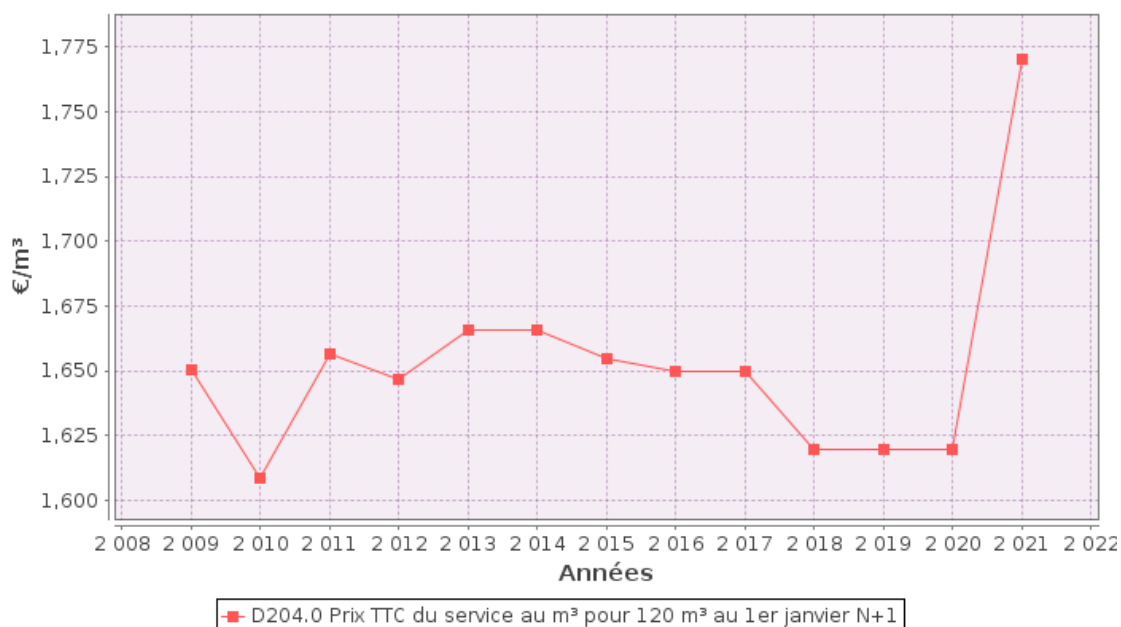
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	20,00	30,00	50%
Part proportionnelle	154,80	162,00	4,7%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	174,80	192,00	9,8%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	—	—	—%
Part proportionnelle	—	—	—%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	—	—	—%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	18,00	0%
VNF Rejet :	0,00	0,00	0%
Autre : _____	0,00	0,00	0%
TVA	1,79	1,95	8,9%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	19,79	19,95	0,8%
Total	194,59	211,95	8,9%
Prix TTC au m³	1,62	1,77	9,3%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2021 en €/m ³	Prix au 01/01/2022 en €/m ³
Avezieux	1,62	1,77

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Augmentation en 2020 des tarifs de la PFAC instaurée par délibération du conseil municipal n°2012-046 pour permettre le maintien des recettes du service public de collecte des eaux usées et pour satisfaire les besoins locaux d'extension des réseaux.

Augmentation en 2022 des tarifs assainissement (part fixe et part variable) pour pouvoir réaliser les gros travaux sur les réseaux d'assainissement et créer une nouvelle station d'épuration.

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	74 406.93	63 674.20	-14.4%
<i>dont abonnements</i>	-	-	-
Redevance eaux usées usage non domestique	0	0	0%
<i>dont abonnements</i>	0	0	0%
Recette pour boues et effluents importés	0	0	0%
Régularisations (+/-)	0	0	0%
Total recettes de facturation	74 406.93	63 674.20	-14.4%
Recettes de raccordement	7 500.00	13 500.00	80.0%
Prime de l'Agence de l'Eau	0	0	0.0%
Contribution au titre des eaux pluviales	35 399.00	16 849.00	-52.4%
Recettes liées aux travaux	0	0	0%
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0	0%
Autres recettes (préciser)	0	0	0%
Total autres recettes	42 899.00	30 349.00	0%
Total des recettes	117 305.93	94 023.20	-19.8%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 63 674.20 € (74 406.93 € au 31/12/2020).

Commentaire sur les Recettes globales (indicateur DC.184) : Ce montant correspond à la somme HT de toutes les factures d'assainissement collectif émises comprenant la ou les parts collectivités, la ou les parts délégataires (quand le service est délégué), les redevances diverses notamment Agence de l'eau (modernisation des réseaux de collecte), Voies Navigables de France (pollution) ainsi que les prestations notamment de traitement d'effluents importés d'un autre service.

3. Indicateurs de performance

3.1. *Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)*



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 99,85% des 680 abonnés potentiels (97,15% pour 2020).

3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)*



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Non	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Non	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		50%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	0%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	30%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	10

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 10 pour l'exercice 2021 (10 pour 2020).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration Bénéventière	9,6	—	—
Station d'épuration Le Verjolot	21,7	—	—

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est (___ en 2020).

Commentaire : La conformité de la collecte des effluents n'est établie par la Police de l'Eau que pour les réseaux collectant une charge > 2000 EH.

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration Bénéventière	9,6	—	—
Station d'épuration Le Verjolot	21,7	—	—

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est (___ en 2020).

Commentaire : La conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées n'est établie par la Police de l'Eau que pour les stations d'épuration d'une capacité supérieure à 2000 équivalents habitants.

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration Bénéventière	9,6	—	—
Station d'épuration Le Verjolat	21,7	—	—

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est (___ en 2020).

Commentaire : La conformité de la performance des ouvrages d'épuration n'est établie par la Police de l'Eau que pour les stations d'épuration d'une capacité supérieure à 2000 équivalents habitants.

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration Bénéventière :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		—

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Commentaire : Pas de boues évacuées en 2021 sur la Station d'épuration Bénévientière

Station d'épuration Le Verjolat :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	En 2021, les données en tMS ne sont pas disponibles
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		Non disponible

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (sans objet en 2020).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	73 037.04	44 265.95
Montants des subventions en €	0	31 410
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		358 936.26	336 613.13
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	22 323.13	23 405.06
	en intérêts	16 051.95	14 970.02

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements a été de 66539.40 € (50 145.00 € en 2020).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Schéma Directeur d'Assainissement en cours		
Reconstruction de la station d'épuration Le Verjolat		

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Sans objet		

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a reçu demandes d'abandon de créance et en a accordé .

€ ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit €/m³ pour l'année 2021 (0 €/m³ en 2020).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Sans objet	

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	1 625	1 731
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	0	
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,62	1,77
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	97,15%	99,85%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	10	10
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	___%	___%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	___%	___%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	___%	___%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	___%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0

ANNEXE

Détail des tarifs de la PFAC

Délibération n° 2020-059 du 01/10/2020
Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif

➤ Pour les constructions nouvelles :

- Maison individuelle : 3 500 €.
- Immeuble collectif :
 - Par immeuble : 6 000 €.
 - Par logement : 1 000 €.

➤ Pour les constructions existantes :

- Création d'un nouveau logement dans une maison individuelle : 3 500 €.
- Création d'un nouveau logement dans un immeuble collectif : 3 500 €.